



Date limite le 1er décembre 2017

Salons thématiques 2018 : à vos dossiers !

La Région Auvergne-Rhône-Alpes reconduit le dispositif d'aide à la participation aux salons du livre à destination des éditeurs. Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 1er décembre 2017.

Par souci d'une meilleure visibilité de ses actions, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a repris à sa charge l'organisation de son soutien aux éditeurs régionaux pour leur présence sur les Salons nationaux et internationaux, dits « Salons thématiques ». Elle propose ainsi un appel à projets dont le délai de réponse est certes court, mais s'engage en retour à apporter une réponse dès sa première Commission permanente de 2018, fixée au 18 janvier.

La Région soutient le secteur de l'édition à travers ses aides à la publication d'ouvrages et à l'accompagnement des éditeurs pour leur présence dans les salons thématiques en France ou à l'étranger.

Les éditeurs soumettent un dossier de demande examiné par un comité qui propose des aides en fonction du bien-fondé des demandes, par rapport à l'activité éditoriale et commerciale des maisons, des priorités fixées par l'éditeur et dans les limites d'une enveloppe budgétaire contrainte.

Conditions d'éligibilité

- L'éditeur est installé en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Son activité principale est l'édition de livres (code APE prioritaire : 5811Z) ;
- Il travaille à compte d'éditeur ;
- Il a un système de diffusion-distribution organisé qui passe par la librairie ;
- Il a au moins 5 titres à son catalogue (hors livres de commande, hors ouvrages dont l'éditeur est l'auteur), et plus d'une année d'existence. Le rythme de publication est supérieur ou égal à 3 titres par an ;
- Son catalogue est axé sur les domaines éditoriaux suivants : la littérature s'adressant aux adultes ou à la jeunesse ; la bande dessinée ; les sciences humaines et sociales ; les arts et le patrimoine culturel et naturel.

Les éditeurs de revue peuvent également déposer un dossier de demande de participation au Salon de la Revue (Paris).

[Formulaire et date limite de dépôt](#)

Le dossier complet, comprenant le formulaire complété et signé, accompagné des pièces demandées, doit être envoyé par mail au plus tard le **1er décembre 2017** à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Courriel : dcplivre@auvergnerhonealpes.fr

Pour télécharger le formulaire de demande :

[En .pdf](#)

[En .doc](#)

En cas de difficulté vous pouvez joindre Sylvie Monfray, Chargée du suivi des dossiers au service Industries culturelles de la Direction de la culture et du patrimoine.

Tél : 04 26 73 53 23

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45
<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/salons-thematiques-2018-a-vos-dossiers>